



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 10 septembre 2023	Heure de départ 18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Nuageux (Temp. : 20 °C)	Vent 10 km/h (Est)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification 1 KR	Nombre total d'inscriptions 85/87	
Total des paris mutuels	\$316,633			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Rourke, Katelynn	Juge associé --
--------------------------------------	---	---------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Retrait hâtif (autres raisons) opéré par les juges du cheval, "SILVERADO", de la Course 10.
- Nous avons discuté de l'état de la surface de la piste avec le directeur des courses, Peter Andrusek, suite à une plainte relative à la dureté et à la profondeur du revêtement de la piste.

Courses :

- La **Coville Cup** (Courses 2, 4, 6 et 8) a été remportée par William Roy.
- Pascal Bérubé a été autorisé à se retirer de quatre courses.
- Jimmy Gagnon a été autorisé à se retirer d'une course.

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Le conducteur du #8, "GETYOURLICENSELIAM", (Antonio Vecchio), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien à signaler.
5. Nous avons discuté de la cadence de la course (28² 100¹ 129² 158²) avec le conducteur du #8, "LEAVINWITHASMILE", (Robbie Robinson), au sujet du deuxième quart.
Compte tenu de l'explication qu'a donnée M. Robinson, de la classe et du fait que les chevaux arrière n'ont pas été gênés, le jury ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle 22.05.01 (k) de la CAJO (cadence comparable à la classe) et qu'aucune mesure réglementaire n'est nécessaire.
Rien d'autre à signaler.
6. **Enquête** et objection du conducteur au sujet d'une possible obstruction provoquée par le vainqueur de la course, le #8, "HES GOT A VENDETTA", (William Roy), sur le cheval arrivé en 4^e position, le #6, "COLIGNY HANOVER", (Drew Smyth), dans le dernier droit.
Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Smyth a déclaré que le #8 avait dévié vers lui ; M. Roy a déclaré que son cheval allait droit) et après avoir examiné la vidéo de la course, on a conclu qu'il n'y avait pas eu d'obstruction.
L'objection a été rejetée.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/GPNqfmirl4>

Les conducteurs des #4, "MERCENARY", (Antonio Vecchio), et #6, "COLIGNY HANOVER", (Drew Smyth), seront présents à l'examen au sujet de leurs stimulations dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
7. Rien à signaler.
8. **Enquête** sur la performance du #4, "STELIOS", (Drew Smyth), qui a fait un bris d'allure le dernier droit.

Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué des obstructions aux #3, "SAUBLE PLAY", (Claude Larose), #6, "STATE NEWS", (Antonio Vecchio), #7, "MAJOR MOTION", (William Roy), et #8, "LATE NIGHT DEALER", (Joshua Miller).

Le #4, arrivé en 6^e position, a été placé en 8^e position (la dernière) selon la règle 22.09 de la CAJO.

Le #4 a terminé avec de l'équipement brisé (fer).

Le conducteur du #4, (Drew Smyth), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

9. Le conducteur du #2, "TIME TO DANCING", (Stephane Pouliot), s'est vu rappeler qu'après avoir frappé le disque de la roue, le bras faisant la stimulation doit revenir à la position réglementaire avant de stimuler le cheval.
Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Une plainte a été reçue de la part du conducteur du #1, "UBER HANOVER", (Philippe Trudeau), au sujet d'un conflit verbal entre lui et le conducteur du #4, "ALWAYSOURWAY", (Robbie Robinson).
Le comité fera un suivi auprès des deux conducteurs.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 11

Le #7, "SMILINGBILLYTHEKID" (1), pour \$ 12,000, par Jean Allaire, Gina Bragnolo et Yves Tessier (entraîneur).